

L'UNION des travailleurs

Déc.
2015



MENSUEL | N° 427

Journal des syndiqué(e)s CGT de Loire Atlantique

l'esprit de **conquête**



**CE NUMÉRO EST À CONSERVER
TOUTE L'ANNÉE**

**SPÉCIAL
Formation**

édito

Le prochain Congrès Confédéral devrait confirmer le rôle de la formation syndicale comme essentiel pour la qualité de notre vie syndicale, pour notre démarche revendicative : elle est incontournable pour modifier le rapport des forces.

La formation syndicale doit être accessible, utile, donner des outils, des repères et doit assurer la transmission intergénérationnelle.

Indispensable ! La question des moyens que les syndicats mettent à disposition doit donc être au centre du débat (formateurs, stagiaires) : les formations générales, l'accueil en particulier, celles liées au mandat dans l'entreprise ou aux responsabilités syndicales servent à armer les militants face aux questions complexes qui se présentent à nous.

Les journées d'étude thématiques, d'appropriation des enjeux, des campagnes revendicatives ont pour objet de donner corps aux propositions de la CGT pour nos alternatives aux politiques antisociales et au mode de gestion capitaliste.

Nous devons avoir pour objectif de développer la formation et favoriser la mutualisation entre les organisations : depuis 2009, au niveau national, la participation aux formations est en hausse de + 30% mais stagne depuis 2 ans. Pourtant seulement 2, 5 % de syndiqués sont formés par an (et 88% des formations se font en territoire donc dans les Unions Locales, Unions Départementales, Comités Régionaux ou via les Secteurs Professionnels).

Des difficultés viennent compliquer la donne :

- La loi Rebsamen qui instaure la DUP (Délégation Unique du Personnel donc fusion des instances paritaires) : il reste un flou sur la formation des élus (qui sera concerné, quels droits... ?). Nous en saurons plus après la sortie des décrets. La Loi entend modifier la formation des Conseillers Prud'hommes qui seraient formés par l'école de la magistrature (le but du gouvernement est d'aller vers la professionnalisation).
- La loi 5 mars 2014 modifie le financement des formations (coûts pédagogiques, maintien de salaires...).

Pour les salaires, la subrogation est obligatoire mais demande le respect strict de procédure (voir page 5 et n° spécial du Peuple de novembre).

L'enjeu est de concrétiser des accords d'entreprise car ils formalisent la discussion et la négociation pour avoir des éléments plus favorables à la législation. Sinon, toute convention conclue doit améliorer ce que prévoit la loi.

Une procédure pérenne est encore en discussion : sans doute la Confédération touchera l'enveloppe et discutera avec les Ud et FD (sur les bilans et perspectives de leur plan de formation en tenant compte du nombre de FNI et du nombre de formations avec des coefficients favorisant les petites organisations). Au final, une enveloppe sera versée aux UD et FD qui géreront les remboursements.

Le contenu des formations sera revu suite à loi Rebsamen.

DLAJ travaille à mettre à jour les formations : CHSCT (fin 2015), CE (début 2016), élus DUP.

Anthony Lemaire
Vie syndicale UD 44



Directeur de la publication
Fabrice DAVID

Imprimerie CGT 44

MAISON DES SYNDICATS
1, place de la Gare de l'État
Case Postale n° 1
44276 NANTES Cedex

ISSN 0980-5990

C'est qui ?

La formation syndicale est organisée par les structures de la CGT en fonction des besoins qui sont identifiés dans chacune d'entre elles. Ce sont des militants, eux-mêmes formés pour dispenser de la formation syndicale adaptée à des adultes.

C'est pour qui ?

Tous les syndiqués doivent pouvoir bénéficier de formations syndicales adaptées à leurs besoins.

Cela implique anticipations, prévisions, programmations et rigueur dans l'organisation (voir chapitre démarche à suivre). Cela implique également une attention particulière pour identifier ce que sont les besoins des syndiqués, mais aussi des structures et une définition réfléchie des priorités.

Enfin, cela implique **d'être rigoureux dans les "prérequis"**. On ne fait pas une maison avant ses fondations.

Combien ça coûte ?

La formation des syndiqués et des militants ne devrait rien leur coûter.

Ceci dit, elle n'est pas gratuite. Elle est donc en général facturée par la structure organisatrice à la structure qui envoie le stagiaire.

Certaines formations font l'objet, dans certaines conditions, de subventions confédérales. Ce sont pour l'essentiel les formations dites "formations générales" (FSG) + quelques spécifiques (formateurs, communication...) dès lors qu'elles sont programmées dans les délais (septembre de l'année N - 1).

Chaque stage a un coût variable qui s'explique par plusieurs raisons différentes :

- le lieu du stage,
- la restauration,
- les frais éventuels des intervenants,
- la documentation pédagogique,
- les conditions de participation des stagiaires.

Pour la plupart d'entre eux, ils n'ont pas de perte de salaire pendant leur période de stage.

Malheureusement, ce n'est pas toujours vrai et le cas est de plus en plus fréquent des retenues de salaire. Dès lors, il y a nécessité de prendre en compte les salaires des syndiqués CGT qui ont droit comme les autres à la formation syndicale même lorsqu'ils évoluent dans une petite entreprise ou que le budget "0,08" est faible et partagé dans plusieurs organisations syndicales !

C'est ce qui conduit la plupart du temps les organisateurs de stage, en ouverture de session, à interpellier les stagiaires sur la situation de l'entreprise, la taille du syndicat, la présence ou non d'un C.E.

Le deuxième élément de facturation est le coût réel de la formation qui tient compte des critères précédents pour "mutualiser" et répartir la somme globale sur l'ensemble des autres stagiaires.

Dans tous les cas et chaque fois que c'est possible, hors stages CHSCT, nos élus CE CGT doivent tout mettre en oeuvre pour créer une ligne budgétaire spécifique formation.

Comment ça marche ?

Le contenu des formations détermine leur durée, ce qui signifie que chaque moment de la formation a son importance dans la cohérence globale du stage. C'est pourquoi il convient de réaffirmer ici qu'un stagiaire doit prendre ses dispositions pour **participer à la totalité du stage**, et en respecter les horaires (souvent définis en début de stage avec les stagiaires eux-mêmes).

De plus, il est bon de rappeler qu'il s'agit également d'un certain respect pour ses co-stagiaires, pour l'organisateur du stage (il faut plusieurs mois pour l'organiser) et enfin pour l'animateur du ou des thèmes que ce dernier a du travailler pour l'occasion. Enfin, la formation étant finalement financée grâce aux cotisations, c'est en même temps le respect de l'ensemble des syndiqués, de la CGT.

Particularité des stages CHSCT.

Sous réserve d'être élus CHSCT, ces stages sont financés par l'employeur et ne peuvent



pas entraîner de perte de rémunération. Le coût de la formation proprement dite est financée intégralement par l'employeur (y compris repas et transport). Ce coût est défini chaque année par décret.

Ces formations font l'objet de demandes spécifiques (voir démarche à suivre).

Stages Eco CE.

Les employeurs ont **obligation de permettre** aux élus de suivre une formation spécifique tous les 4 ans. Les coûts de formations sont identiques aux autres stages.

C'est le syndicat ou la section syndicale, éventuellement l'U.L. pour les individuels, qui inscrit par écrit les stagiaires auprès de la structure organisatrice.

- 1** Sur la base du programme des stages proposés - page 5 - le syndicat, la section, l'U.L. inscrit le stagiaire à l'aide du formulaire - page 7 - qu'il envoie à la structure organisatrice (voir coordonnées page 16).
- 2** Avant de s'engager, il convient d'attendre la confirmation du stage et l'inscription du candidat.
- 3** Dès confirmation et au moins 1 mois avant le 1er jour du stage, le stagiaire doit faire par écrit une demande d'autorisation d'absence pour formation sociale, syndicale et économique. Modèles de lettres - page 6.
- 4** Le stagiaire peut alors participer au stage dans les conditions (lieux et horaires) définies par la structure organisatrice (sous réserve d'acceptation de son détachement).
- 5** Une attestation de participation lui sera délivrée le dernier jour du stage par le responsable. Le stagiaire, en principe, doit être en capacité de la fournir à son employeur dès sa reprise si la demande lui en est faite.

En cas de désistement, il est impératif de prévenir le plus tôt possible la structure organisatrice.

En cas de candidature non retenue, principalement faute de place, en principe priorité est donnée au stagiaire pour la session suivante de la même formation.

L'U.D., les U.L. n'étant pas en capacité d'assurer l'ensemble des formations spécifiques pour lesquelles elles pourraient être sollicitées, la confédération, les fédérations organisent également un certain nombre de formations qui se tiennent pour l'essentiel à Courcelles-sur-Yvette au centre Benoit Frachon (91).

Pour connaître la liste des stages proposés, il suffit de s'adresser à sa fédération ou sur le site de la formation syndicale CGT.

Rappel : toute demande individuelle de formation syndicale doit être préalablement visée par le syndicat ou la section syndicale.

MODÈLES DE LETTRE

POUR CONGÉS DE FORMATION

Formation économique pour les membres titulaires des CE

Nom Prénom
Adresse

Monsieur le directeur des établissements
Adresse

à XXXX, le 00/00/0000

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du 00/00/0000 au 00/00/0000 en vue de participer à un stage de formation syndicale économique conformément aux dispositions :

- des articles L. 2325.44 et R 2325.8 du Code du travail

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par «La formation syndicale cgt», centre agréé à dispenser cette formation par l'arrêté du 13 décembre 2001.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Formation CHSCT

Nom Prénom
Adresse

Monsieur le directeur des établissements
Adresse

à XXXX, le 00/00/0000

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du 00/00/0000 au 00/00/0000 en vue de participer à un stage de formation syndicale nécessaire à l'exercice de mes missions en tant que membre du CHSCT, conformément aux dispositions :

- des articles L.4614.14, L 4614.15, L 4523.10 et L 4523.16 du Code du travail

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par «La formation syndicale cgt», centre agréé à dispenser cette formation par l'arrêté du 13 décembre 2001.

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Formation économique, sociale et syndicale

Nom Prénom
Adresse

Monsieur le directeur des établissements
Adresse

à XXXX, le 00/00/0000

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du 00/00/0000 au 00/00/0000 en vue de participer à un stage de formation syndicale conformément aux dispositions : *

- des articles L. 3142.7, L 3142.8, L 3142.9, L 3142.10, R 3142.1 du Code du travail (loi du 30.12.1985)

- des lois du 11.01.84 et du 23.11.82 et du décret du 15.06.84 (agents de l'Etat)

- des décrets du 22.05.85 et du 04.03.94 (fonction publique territoriale)

- de la loi du 09.01.86 et du décret du 06.05.88 (fonction publique hospitalière)

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par «La formation syndicale cgt», centre agréé à dispenser cette formation par l'arrêté du 13 décembre 2001.

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

* Ne mentionner que le libellé utile selon que vous êtes issu(e)s du secteur privé, public, ou d'une collectivité

FINANCEMENT

FORMATION SYNDICALE

Procédure de subrogation des salaires pendant les congés de formation économique sociale et syndicale.

Le Fonds Paritaire n'ayant pas encore défini l'ensemble des dispositions que nous aurons à respecter pour justifier de l'utilisation des sommes perçues, nous restons dans une phase durant laquelle nous adaptons la procédure provisoire pour faire appliquer la subrogation.

Dès que ces éléments seront connus, le groupe de travail confédéral proposera aux organisations une procédure définitive permettant de respecter nos obligations et de simplifier le plus possible le travail administratif qui en découlera.

Ce qui change dans la procédure de demande du Congé de formation économique sociale et syndicale

Pour que le salarié bénéficie de la subrogation, il faut qu'une organisation syndicale en fasse la demande écrite auprès de l'employeur, et que le salarié exprime par écrit son accord.

Un courrier doit donc être adressé à l'employeur, comprenant :

- La lettre de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale, réalisée par le salarié (annexe 1).
- La lettre du syndicat demandant le maintien de la rémunération par l'employeur (annexe 2).
- L'accord écrit du salarié pour bénéficier du maintien de son salaire dans les conditions prévus par l'article L.3142-8 du Code du Travail. (annexe 3).

Qui effectue le remboursement à l'employeur ?

la procédure provisoire mise en place depuis le début de l'année est modifiée

L'UD ou la FD qui a validé l'inscription du stagiaire assure le remboursement à l'employeur.

Les Unions Départementales et les Fédérations restent les organisations qui assurent les remboursements.

La Confédération effectue le reversement après traitement du dossier administratif par le pôle formation confédéral.

Selon quelles modalités doit être effectué le remboursement à l'employeur ?

L'article L.3142-8 a rendu la subrogation obligatoire dès lors qu'une organisation syndicale en fait la demande. Dorénavant, tous nos stagiaires doivent en bénéficier.

De ce fait, les remboursements seront effectués à l'employeur, et comme le prévoit la loi sur la base du salaire brut **sauf si accord ou convention plus favorable**. Ainsi les cas de remboursement au stagiaire doivent disparaître.

Mais une négociation avec l'employeur peut permettre d'appliquer des dispositions plus favorables (prise en charge totale ou partielle par l'employeur).

Pour cela, deux possibilités sont ouvertes par la loi :

- Un Accord d'entreprise ou un accord de branche peut prévoir en application de l'article L.3142-14 du Code du Travail :
 - la prise en charge de tout ou partie du salaire par l'employeur,
 - que toute demande d'une organisation syndicale entraîne de fait l'application des modalités de l'accord. En application de l'article L.3142-8, la demande de l'organisation syndicale porte sur la partie de la rémunération du salarié non prise en charge par l'employeur en application de l'accord collectif d'entreprise.
- Une convention conclue entre l'employeur et l'organisation syndicale qui a fait la demande de subrogation, et qui fixe les éléments à négocier :
 - le montant remboursé par l'organisation syndicale à l'employeur,
 - le délai de remboursement.

ATTENTION : si votre employeur a l'habitude de régler sans problème les frais de formation et les heures de travail, il est évident qu'il faut continuer dans cette direction et donc ne pas lui proposer de négocier une convention ni la nouvelle procédure

La subrogation est rendue obligatoire par la loi. Seule la prise en charge de la rémunération par l'employeur est négociable dans le cadre d'un accord collectif ou d'une convention.

Si l'employeur refuse de négocier des dispositions plus favorables que la loi, et prévoyant la prise en charge de la totalité ou d'une partie de la rémunération, il est inutile de signer un quelconque accord collectif ou une convention.

C'est la loi qui va alors s'appliquer :

➤ Le montant du remboursement par l'organisation est fixé par l'article L.3142-8.

➤ Le délai de remboursement sera fixé par un décret à paraître.

Attention : la loi précise que si l'organisation syndicale ne rembourse pas le montant maintenu par l'employeur, celui-ci pourra effectuer une retenue sur salaire selon les conditions et limites prévues par décret.

Justificatifs à joindre en cas d'application de la subrogation :

- la note de débours (car il n'y a pas de relation commerciale entre les deux parties et donc pas de TVA appliquée) établie par l'employeur pour demander le remboursement,
- une copie du bulletin de salaire (qui va permettre de vérifier la cohérence du montant demandé par l'employeur),
- une copie de l'accord collectif et / ou de la convention quand ils existent.

Il est essentiel d'obtenir partout la négociation d'un accord collectif dans les entreprises prévoyant des dispositions plus favorables.

Pour cela nous devons comparer la participation des employeurs avant et après la loi. En effet, la cotisation de 0,016 % instaurée par la loi du 5 mars 2014 assure aussi le financement de la formation professionnelle.

Ce n'est donc que 0,002 % de la masse salariale qui participe au financement de la formation syndicale. Cela représente environ 66 centimes d'euros par salarié et par an. A vos calculatrices...

Des accords collectifs ou des usages plus favorables à la loi existaient déjà et n'ont pas été dénoncés selon les procédures légales. Ils doivent continuer à être appliqués.

Anthony LEMAIRE

ANNEXE 1

Modèle de courrier de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale à faire par le salarié 30 jours avant le début de la formation.

Nom et prénom
du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le
Directeur de l'entreprise ou de l'éta-
blissement
Adresse
Code Postal et Ville

A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,
Conformément aux articles L. 3142-7 et suivants du code
du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisa-
tion de m'absenter de l'entreprise du [date de début de
la formation] au [date de fin de la formation]
....., en vue de participer à une formation écono-
mique, sociale et syndicale organisée par « La formation
syndicale CGT » [ou l'institut de] qui est un orga-
nisme agréé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame
la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de
mes sentiments distingués.

[Signature]

SPÉCIAL Formation

Nom et prénom
du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

ANNEXE 3

Modèle de courrier notifiant l'accord du salarié pour bénéficier de la subrogation à annexer au courrier du syndicat.

Madame la Directrice ou
Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement
.....
Adresse
Code Postal et Ville

A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,
Par le présent courrier, je vous notifie mon accord pour bénéficier du maintien de mon salaire dans le cadre de la formation économique sociale et syndicale qui vous est demandé par courrier ci-joint par mon organisation syndicale, respectant ainsi les conditions fixées par l'article L.3142-8 du code du travail.

Recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués

[Signature]

Nom et prénom
du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

ANNEXE 2

Modèle de courrier à faire par le syndicat pour demander la subrogation totale pendant le congé de formation économique, sociale et syndicale d'un salarié.

Attention pour les syndicats de moins de deux ans, la demande doit être faite par la structure CGT professionnelle ou territoriale de proximité.

Madame la Directrice ou Monsieur le
Directeur de l'entreprise ou
de l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville

A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Madame ou Monsieur [Nom et prénom du salarié] vous a demandé un congé de formation économique, sociale et syndicale pour participer à une formation syndicale du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation] , organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de] qui est un organisme agréé. Conformément à l'article L. 3142-8 du code du travail, je vous demande le maintien total de sa rémunération pendant cette formation.

Vous trouverez en annexe, son accord écrit.

La CGT effectuera le remboursement sur la base de :

- L'accord d'entreprise en vigueur dans votre établissement ou dans la branche (S'il n'existe pas d'accord => supprimez cette ligne) ;
- Et/ou d'une convention dont nous souhaitons discuter des modalités avec vous ;
- D'une note de débours établie par l'entreprise accompagnée de la copie du bulletin de salaire du salarié.

Dans l'attente, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Nom et prénom]
[Responsabilité dans le syndicat]
[Signature]

FICHE DE CANDIDATURE

FORMATION SYNDICALE LOCALE OU DÉPARTEMENTALE



Syndicat : Fédération :

Entreprise :

Catégorie prof. : U.L. :

Nom : Prénom :

Date de naissance

Adresse (pers) :

Code postal : Ville :

Tél. perso Tél. Travail.....

Responsabilités Syndicales :

Date d'adhésion CGT

Participera à la Formation :

du au

Signature du syndiqué

Tampon du syndicat

FICHE DE CANDIDATURE À RETOURNER SIGNÉE ET AVEC LE TAMPON DU SYNDICAT, LES COORDONNÉES DES STRUCTURES ORGANISATRICES SE TROUVENT EN PAGE 19.

DLAJ (DROITS LIBERTÉS ACTIONS JURIDIQUES) UD 44

U.D.

DATE(S) ET LIEU(X)

Union Départementale :
Voir ci-contre.

U.L.

U.L. Sud-Loire :
Voir ci-contre

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Connaissances de la législation et démarche syndicale cgt et de son évolution pour l'activité syndicale et l'exercice des mandats dits juridiques.

THÈMES ABORDÉS

- > Pour les Conseillers Prud'hommes
 - Session 6 : Rupture du Contrat de travail
19 au 24 septembre 2016
Piriac
Réservé aux Conseillers Prud'hommes.
 - Décrets MACRON « Procédure Prud'homale »
12 janvier 2016 :
au Gâvre
Réservé aux Conseillers Prud'hommes - Ouvert aux défenseurs syndicaux.
- > Pour les conseillers du salarié
 - AT/MP - Inaptitude d'origine professionnelle
4 au 5 avril 2016 - Nantes
Réservé aux Conseillers du Salarié.
- > Pour les militants
 - Accueil Syndical et Juridique :
2 et 3 Juin 2016
St-Nazaire
Réservé aux militants souhaitant s'impliquer dans l'accueil des salariés dans les ULs.
- > DLAJ - Union Locale Sud-Loire
 - 26 avril 2016
 - 1er décembre 2016

FORMATION D'ACCUEIL DES NOUVEAUX SYNDIQUÉ(E)S

U.L.

DATE(S) ET LIEU(X)

Union Locale NANTES :
à la demande

U.L.

U.L. Saint-Nazaire :
à la demande

U.L.

U.L. Sud-Loire :
25-26 février 2016
9-10 mai 2016
7-8 novembre 2016

U.L.

U.L. Carquefou :
à la demande

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Présenter la CGT, ses structures, son fonctionnement, ses règles.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les nouveaux syndiqués CGT.

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER
TA DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT
LA DATE DE FORMATION !

THÈMES ABORDÉS

- > Echange avec les nouveaux syndiqué(e)s.
- > Présentation de la CGT, de ses structures, de son fonctionnement, de ses règles.

FORMATION GÉNÉRALE

Niveau 1 (FSG1)

DATE(S) ET LIEU(X)

U.L.

Union Locale NANTES :
25 au 29 janvier 2016
21 au 25 mars 2016
26 au 30 septembre 2016

U.L.

U.L. Saint-Nazaire :
21 au 25 mars 2016
20 au 24 juin 2016
21 au 25 novembre 2016

U.L.

U.L. Sud-Loire :
20 au 24 juin 2016
21 au 25 novembre 2016

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Proposer des connaissances syndicales, économiques et sociales et des connaissances concrètes de savoir faire.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les syndiqué(e)s. Cette formation prolonge la formation d'accueil

PRÉ-REQUIS

- > Formation d'accueil des nouveaux syndiqués (fortement recommandée).

THÈMES ABORDÉS

- > Quel est le salariat aujourd'hui ? La réalité actuelle, les mutations, les tentatives de divisions.
- > Comment élaborer et défendre les revendications ? la pratique démocratique avec les salariés. La diversité des revendications et leur fondement. Les grands champs revendicatifs.

> Comment fonctionne notre société ? Les mécanismes de l'exploitation capitaliste, les critères de la rentabilité financière, approche de la mondialisation, les perspectives en France et en Europe.

> L'histoire du syndicalisme. Les salariés et le syndicalisme aujourd'hui, l'évolution du syndicalisme, la stratégie unitaire de la CGT.

> L'orientation de la CGT, La démarche syndicale, le rôle des syndiqués, la syndicalisation, le fonctionnement et les structures de la CGT.

**N'OUBLIE PAS D'ADRESSER
TA DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT
LA DATE DE FORMATION !**



FORMATION GÉNÉRALE

Niveau 2 (1^{re} partie)

U.D.

DATE(S) ET LIEU(X)

Union Départementale
NANTES :
Décembre 2016
Janvier 2017

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > S'approprier des repères pour la pratique syndicale en réponse à "quel syndicalisme CGT dans la société actuelle pour répondre aux besoins des salariés".

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les élu(e)s et militantes

PRÉ-REQUIS

- > Avoir suivi obligatoirement la formation générale de niveau 1.

THÈMES ABORDÉS

- > Quelles exigences pour les salariés dans la société d'aujourd'hui ?
- > Rapports sociaux : Quels enjeux dans l'entreprise ?
- > Quelle perspective dans la crise ?

- > Quelle conception de la revendication ?
- > Quel rôle du syndicalisme ?
- > Revendications et mouvement social : quel syndicalisme CGT ?

**N'OUBLIE PAS D'ADRESSER
TA DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT
LA DATE DE FORMATION !**

**ATTENTION : CES 2 PARTIES
SONT INDISSOCIABLES**

FORMATION GÉNÉRALE

Niveau 2 (2^{de} partie)

U.D.

DATE(S) ET LIEU(X)

Union Départementale
NANTES :
Décembre 2016
Janvier 2017

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Suite de la 1^{re} partie

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les élu(e)s et militant(e)s qui ont suivi la 1^{re} partie.

PRÉ-REQUIS

- > Avoir suivi obligatoirement la formation générale de niveau 2 du mois précédent.

THÈMES ABORDÉS

- > Services Publics : Quels enjeux ?

Quels champs revendicatifs et d'intervention ?

- > Rôle et place de l'Etat dans le remodelage de la société.
- > Développement du mouvement social pour imposer d'autres choix.
- > Questions internationales : Quels enjeux ? Quels champs revendicatifs et d'intervention ?
- > La CGT et le syndicalisme international.

Rappel du déroulement de la FSG2

1^{er} semaine
La CGT, transformation du travail
Le système capitaliste, ses crises, nos solutions
Construire le rapport de forces

2^e semaine
Mondialisation, clés d'analyse
Institutions internationales, firmes multinationales et intervention syndicale
Institutions européennes et intervention syndicale
Emploi industriel, services, services publics

**SPÉCIAL
Formation**

CALENDRIER 2016

DES DIFFÉRENTES FORMATIONS

Pour plus de précisions se référer aux pages de chaque formation.

Certains intitulés et/ou dates sont à préciser.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
FANS		25 26			9 10
FSG1	25 >29		21 >25	21 >25	
FSG2					
ECO CE			21 >25		
CHSCT		22 >26	7 >11	21 22	
MODULE D.P.			17 18	10 11	19 20
COMMUNICATION					30 31
DLAJ	12			4 5	26
ARCHIVAGE IHS				18 19	
DROIT DU TRAVAIL					
MODULE NAO					
MODULE IRP				26 >29	
FORMATEUR					
EPL - PAP - CPH			1 ^{er}		
COGITIEL ET OUTIL DU TRÉSORIER	19 20	15 16	10	29	12 13



JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

					7 8	
20 >24 20 >24			26 >30		21 >25 21 >25	
6 >10 20 >24						
			26 >30	10 >14 10 >14 10 >14		
9 10 13 14				6 7 3 4		1 ^{er} 2
2 3			19 >24			1 ^{er}
					17 18	
				13 14		9
					28	2
1 ^{er} 2 8			21 22	24 25	15	6 7



U.D.

DATE(S) ET LIEU(X)

Sessions de formation initiale

CoGiTiel syndicat :

19 et 20 janvier 2016
12 et 13 mai 2016
21 et 22 septembre 2016
6 et 7 décembre 2016

Journées de remise à niveau :

10 mars 2016
8 juin 2016
15 novembre 2016

Journée de formation pour les
utilisateurs du CoGiTiel UD - UL :
29 avril 2016

COGITIEL SYNDICAT

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > A tous les responsables
vie syndicale et politique
financière

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Avoir une vision claire de
la démarche du CoGiTiel
en tant qu'outil pour la
confédéralisation de la
vie syndicale de la CGT.
- > Savoir manipuler
l'ensemble des
fonctionnalités du
"module syndicat" à
travers des mises en
situations concrètes.

THÈMES ABORDÉS

- > CoGiTiel et CGT.
- > Se connecter - gérer les
adhérents.
- > Gérer les cotisations.
- > Acquisitions et
approfondissements.

PRÉ-REQUIS

- > FSG1 recommandée.

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER
TA DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT
LA DATE DE FORMATION !

U.D.

DATE(S) ET LIEU(X)

Sessions de formation politique financière et outil du trésorier :

15 et 16 février 2016
1er et 2 juin 2016
24 et 25 octobre 2016

POLITIQUE FINANCIÈRE ET OUTIL DU TRÉSORIER

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > Aux trésoriers de
syndicats.

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Avoir une connaissance
de la politique financière
confédérale CGT et son
implication dans les
syndicats.
- > Connaître les obligations
pour les syndicats et
les conséquences de
la loi de modernisation
sociale du 20 août 2008.
- > Savoir utiliser l'outil
du trésorier afin
de produire les
documents nécessaires
à la publication des
comptes.

THÈMES ABORDÉS

- > La politique financière.
- > La répartition de la
cotisation syndicale.
- > La loi de modernisation
sociale.
- > Gérer les comptes, établir
les bilans et comptes de
résultats..

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER
TA DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT
LA DATE DE FORMATION !



FORMATION C.H.S.C.T. 1^{er} NIVEAU

DATE(S) ET LIEU(X)

U.L.

Union Locale NANTES :
22 au 26 février 2016
10 au 14 octobre 2016
21 au 22 avril 2016 (niveau 2)

U.L.

U.L. Saint-Nazaire :
7 au 11 mars 2016
10 au 14 octobre 2016

U.L.

U.L. Sud Loire :
10 au 14 octobre 2016

U.L.

U.L. Carquefou :
26 au 30 septembre 2016

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Connaître et être capable de restituer les orientations en matière de travail,

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > A tous les membres des CHSCT

PRÉ-REQUIS

- > Formation générale de niveau 1 très fortement conseillée.

de santé et de prévention et être en capacité d'assumer les principales tâches de l'élu CHSCT.

THÈMES ABORDÉS

- > Travail, santé, prévention.
- > Fonctionnement, missions.
- > Mise en situation.
- > Liens entre élus du CHSCT et organisation syndicale.

N'oubliez pas d'adresser
ta demande d'autorisation
d'absence 1 mois avant
la date de formation !

L'Union Locale de Nantes propose un niveau 2 :

Pré-requis : formation CHSCT niveau 1

MODULE NAO

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > A tous les militant(e)s d'entreprises qui ont à participer aux négociations, qu'ils soient élu(e)s en personnel ou dirigeant(e)s de leur syndicat.

PRÉ-REQUIS

- > FSG1 souhaitable.
Formation accueil nécessaire.

DATE(S) ET LIEU(X)

U.L.

U.L. Sud Loire :
9 décembre 2016

U.L.

U.L. Carquefou :
13 au 14 octobre 2016

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Il s'agit de permettre aux militant(e)s de l'entreprise d'acquérir des éléments immédiatement

mobilisables pour investir les négociations annuelles obligatoires selon la démarche syndicale CGT.

N'oubliez pas d'adresser
ta demande d'autorisation
d'absence 1 mois avant
la date de formation !

STAGE DE BASE CONSOMMATION

DATE(S) ET LIEU(X)

4 au 5 avril 2016
3 au 4 octobre 2016

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Faire connaître le champ revendicatif de la consommation et l'association de défense de consommateurs de la CGT, INDECOSA, comme outil de la CGT.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > A tous les syndiqué(e)s



A l'issue du stage, vous serez en capacité de présenter succinctement l'association de consommateur INDECOSA et de solutionner des cas de litiges simples.

THÈMES ABORDÉS

- > Histoire de la consommation et de la défense des consommateurs.
- > INDECOSA, son statut, son fonctionnement, ses champs d'interventions.
- > Etudes de cas pratiques.
- > Un thème de réflexion (logement, exclusion, surendettement...).

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER TA DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE 1 MOIS AVANT LA DATE DE FORMATION !

MODULE D.P.

DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Union Locale NANTES :
10 et 11 mars 2016
1er et 2 décembre 2016

U.L. Saint-Nazaire :
17 et 18 mars 2016
13 et 14 juin 2016
3 et 4 octobre 2016

U.L. Sud Loire :
19 et 20 avril 2016
9 et 10 juin 2016
6 et 7 octobre 2016

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > A tous(tes) les élu(e)s DP, titulaires ou suppléant(e)s

PRÉ-REQUIS

- > FSG1 très fortement conseillé.

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Etre en capacité de conduire son mandat dans l'organisation syndicale.

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER TA DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE 1 MOIS AVANT LA DATE DE FORMATION !

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER
TA DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT
LA DATE DE FORMATION !

U.L.

DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Carquefou :
17 au 18 novembre 2016

U.L.

DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Sud-Loire :
1^{er} mars 2016
28 novembre 2016
2 décembre 2016

DROIT DU TRAVAIL

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

> A tous les élu(e)s et
mandaté(e)s

PRÉ-REQUIS

> FSG1 souhaitable.
Formation accueil
nécessaire.

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

> Etre en capacité
d'acquérir une vision
synthétique du droit
du travail et de son
évolution et de se
repérer dans le code du
travail et en maîtriser
l'utilisation.

EPL : Entretien préalable au licenciement
PAP : Protocole d'accord pré-électoral
CPH : Conciliation Prud'hommes

STAGE RETRAITÉS MODULE CONFÉDÉRAL

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

> A tous les retraité(e)s
(stage de 3 jours)

THÈMES ABORDÉS

- > Thème 1 : champ et
évolution de la sphère
retraitee.
- > Thème 2 : champ
revendicatif et niveaux
d'interventions syndicales
des retraités.
- > Thème 3 : la
syndicalisation des
retraités.

U.D.

DATE(S) ET LIEU(X)

NANTES :
dates à définir
SAINT-NAZAIRE :
dates à définir

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

> «Participer à la
vie syndicale des
retraités».
(Le monde des
retraités et les
enjeux).

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER
TA DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT
LA DATE DE FORMATION !

DATE(S) ET LIEU(X)

Juin 2016

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Etre en capacité d'animer ou d'intervenir dans les formations futures.

FORMATION DE FORMATEUR

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > Aux futur(e)s intervenant(e)s ou animateurs(trices) dans les formations

PRÉ-REQUIS

- > Avoir suivi obligatoirement la formation générale de niveau 2.

THÈMES ABORDÉS

- > Notre démarche pédagogique.
- > Préparer ou animer un thème dans un stage.
- > La communication dans l'animation d'un stage.

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER
TA DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT
LA DATE DE FORMATION !

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER
TA DEMANDE D'AUTORISATION
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT
LA DATE DE FORMATION !

DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Union Locale NANTES :
6 au 10 juin 2016

U.L. Sud-Loire :
21 au 25 mars 2016

U.L. Carquefou :
20 au 24 juin 2016

LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Etre en capacité de mieux maîtriser les questions économiques prises dans toutes leurs dimensions et qui doivent prendre place dans l'activité revendicative.

FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS C.E.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > A tous les membres titulaires des Comités d'Entreprise ou d'Etablissement

PRÉ-REQUIS

- > Formation syndicale générale de niveau 1 très fortement conseillée.

THÈMES ABORDÉS

- > Démarche syndicale, besoins sociaux et efficacité économique. Emploi : enjeu majeur.

- > La stratégie du capital, contradictions.
- > Approche de la gestion de l'entreprise, critères et indicateurs. Le compte de résultats, le bilan...
- > Intervention des salariés dans la gestion. Moyens et conquêtes de droits nouveaux en lien avec démarche démocratique.
- > Coûts salariaux et coûts humains : emploi, besoins sociaux et efficacité économique.
- > Notre bataille pour le plein emploi et démarche revendicative - unité d'action - syndicalisation.

COMITÉ RÉGIONAL



Les stages du Comité Régional doivent faire l'objet d'un avis de l'U.D. avant tout envoi. Pour les renseignements, il faut par contre consulter le site ci-dessous.

Comité Régional
CGT Pays de la Loire
Bourse du Travail
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tél.: 02 41 20 03 21
Fax : 02 41 20 01 22
Email : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr
Site : www.cgt-paysdelaloire.org

FORMATION CONFÉDÉRALE

- Février Déploiement CGT TPE
- Mars Renforcer la CGT – des principes et des actes
- Mai CFC
- Juin Formation de formateurs
- Octobre Animateur à la vie syndicale des UD et UL
- Septembre Participer à la vie syndicale retraité

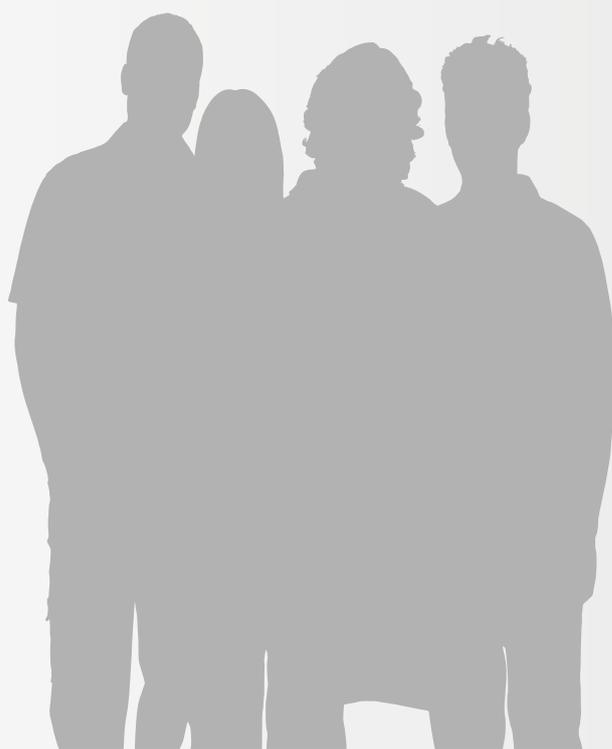
COMITÉ
RÉGIONAL

DEMANDES PARTICULIÈRES

- Avril Plan de déploiement en direction des jeunes
- A préciser Enjeux de la formation professionnelle
- A préciser Médecine du Travail
- A préciser Code du Travail
- A préciser Asseseurs TGI

FORMATION PRUDIS

- 22 février au 4 mars Session 4
- 7 au 11 mars 18 au 22 avril Session 5
- A préciser Journées d'étude procédures collectives et AGS



FORMATION ISSTO

3 ^{ème} module Europe 2015 (2 jours)	3-4 FÉVRIER
Le vieillissement, (suite du stage 2015) (3 jours) <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de la société au vieillissement. Adaptation du monde du travail au vieillissement des salariés. Place, rôle et besoins des retraités dans la société. • Comparaison avec d'autres pays sur les systèmes de retraite et de la prise en charge du vieillissement, accueil des personnes en structures de santé, le salariat du secteur, financement. 	FÉVRIER
Transport, mobilité (3 jours) <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les propositions de la CGT pour répondre à l'ultra libération et à la mise en concurrence des différents modes de transport de voyageurs et à leurs conséquences, dont la sous-tarifification du transport et le dumping social. 	23 au 25 MARS
Le numérique dans l'économie (3 jours)	AVRIL
Réforme territoriale, enjeux territoriaux, dialogue social territorial, démocratie sociale (4 jours) <ul style="list-style-type: none"> • Le pouvoir réglementaire des Conseils Régionaux. • Les politiques publiques. • Dialogue social ou/et démocratie sociale. • Les différents schémas : contenus, articulations, élaborations.... • La conférence territoriale de l'action publique. • Nouvelles compétences des CESER. • Mieux connaître son territoire pour construire une action syndicale de proximité. 	MAI
Combattre les précarités à l'entreprise (3 jours)	JUIN
Europe - 3 sessions (3 x 2 jours) <ul style="list-style-type: none"> • Droit social européen, de quoi parle-t-on ? • Comprendre les enjeux européens et leurs incidences sur l'activité en région. • Charte sociale européenne, droit du travail de l'Union Européenne : quels apports dans le droit du travail national ? 	SEPTEMBRE et DÉCEMBRE JANVIER 2017
Maritimité (3 jours) <ul style="list-style-type: none"> • Les activités de la mer constituent un domaine à part entière. Cette économie permet d'autres activités terrestres et irrigue des milliers d'emplois dans tous les domaines d'activité. Par les activités navales, la construction, la réparation, la déconstruction, la pêche, le tourisme, les énergies marines renouvelables, «la maritimité» constitue une source de richesses pour développer emplois et activités nouvelles. 	OCTOBRE
Prix du travail/coût du capital/compétitivité (3 jours)	NOVEMBRE
Le droit administratif, comment agir devant l'administration ? (3 jours)	DÉCEMBRE

COORDONNÉES

DES STRUCTURES ORGANISATRICES

Union Locale CGT de **SAINT-NAZAIRE**

Resp. Formation : Bernard SCULO

4, rue Marceau
44600 St-Nazaire
Tél. : 02 40 22 23 21
E-mail : secretariat.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

U.L.
SAINT-
NAZAIRE

Union Locale CGT de **NANTES**

Resp. Formation : François BONNET

Maison des syndicats
1, place Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 Nantes cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 70
E-mail : union-locale@cgt-nantes.com

U.L.
NANTES

Union Locale CGT de **CARQUEFOU**

Collectif Formation :

TALABAS Marc 06-71-24-39-43
JOUATTE Gisèle 06-75-00-90-83
KISSOUM Malika 06-49-67-77-38

4, imp. de la Hache - Cidex 5905
44570 Carquefou cedex
Tél./Fax : 02 40 30 32 45
E-mail : formation@cgt-ul-carquefou.fr

U.L.
CARQUEFOU

Union Locale CGT **SUD-LOIRE**

Resp. Formation : Alain BELET

16, rue Monnier
44400 Rezé
Tél. : 02 40 84 34 89
e-mail : ulcgtreze@wanadoo.fr

U.L.
SUD-LOIRE

COGITIEL

Resp. Formation : Cyril CHAUVIER

E-mail : cyril.chauvier@edf.fr
Site d'aide du Cogitiel Loire-Atlantique :
<http://cogitiel.pagesperso-orange.fr/>

U. D.

INDECOSA CGT 44

Resp. Formation : Alain FONTAINE

Maison des syndicats
1, place Gare de l'État - C.P. n°1
44276 Nantes cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 88
Fax : 02 28 08 29 89
e-mail : alain.fontaine-indecosa-cgt44@laposte.net

**SPÉCIAL
Formation**



UNION DÉPARTEMENTALE CGT
Formation Syndicale : Anthony LEMAIRE
Maison des syndicats
1, place Gare de l'État - C.P. n°1
44276 Nantes cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80
E-mail : ud44@cgt.fr

U. D.



www.lacgt44.fr

Militants - Adhérents



Entre

VOUS et NOUS

un lien indissociable

partenariat@macif.fr

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

